

ANNEXE 1

Barème INSEE du revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté à 60 % selon le type de Ménage

Revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté selon le type de ménage

	Seuil à 60 %
Personnes seules	1 015
Familles monoparentales, un enfant de moins de 14 ans	1 320
Familles monoparentales un enfant de 14 ans ou plus	1 523
Couples sans enfant	1 523
Couples un enfant de moins de 14 ans	1 827
Couples un enfant de 14 ans ou plus	2 030
Couples deux enfants de moins de 14 ans	2 132
Couples deux enfants, dont un de moins de 14 ans	2 335
Couples deux enfants de plus de 14 ans	2 538

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

Pour les autres compositions familiales (familles monoparentales avec plusieurs enfants ou couples avec plus de deux enfants), **le seuil sera majoré de 285 € par enfant supplémentaire, quelque soit son âge.**

A noter : Ce barème fera l'objet d'une actualisation régulière en fonction des données publiées par l'INSEE sur la base du revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté à 60 %.